

## Correction UE 15sp : COLLE 1

*Dans un premier temps vous développerez avec précision 3 dates clés illustrant la psychomotricité comme une profession ancienne. Puis dans un second temps, vous présenterez les cinq dates clés qui ont contribué à la naissance et à la reconnaissance de la profession.*

**De Ajuriaguerra est le père fondateur** de la psychomotricité, c'est une **profession ancienne**, reconnue et légitime qui a pour paradigme le développement humain et son fonctionnement composé de trois volets indissociables et en perpétuelle interaction qui sont la **motricité**, les **sensations** et les **représentations**. Le psychomotricien exerce **auprès d'enfants et d'adultes qui ont des difficultés d'adaptation au monde à cause d'une intégration perceptivo-motrice perturbée**. Le psychomotricien possède 5 champs d'action qui sont le dépistage, la prévention, le diagnostic, la rééducation et l'accompagnement.

Pourquoi pouvons-nous affirmer que cette profession est ancienne et reconnue ?

Afin de répondre à cette question nous aborderons l'histoire de la psychomotricité en se basant sur trois périodes clés puis dans une seconde partie nous présenterons les cinq dates clés qui ont contribué à la naissance et à la reconnaissance de la profession.

*(On vous développe les quatre dates phares de l'Histoire de la psychomotricité même si on vous en a demandé que trois).*

Tout d'abord, en **1745 HARTLEY**, médecin et philosophe anglais commence à s'intéresser au **développement de l'enfant** et propose **trois stades** : stade grasp reflexe, stade idéo-moteur et le stade de la préhension volontaire. Par ailleurs, il s'intéresse aux effets des émotions et des sentiments sur la mimique.

De plus, **HEGEL** inaugure une branche de la philosophie, la phénoménologie, qui s'intéresse au vécu corporel. En janvier **1800**, c'est la découverte de **Victor de l'Aveyron** : l'enfant sauvage. Un petit enfant nu aux cheveux hirsutes qui a survécu dans les bois sans avoir vécu d'interactions avec les humains. Ceci fait place à un **débat entre l'inné et l'acquis**. **PINEL** va poser le diagnostic **d'idiotisme intraitable** pensant qu'un « enfant qui se développe seul est handicapé à vie ». **ITARD** vient s'opposer à lui en disant qu'il est rééducable. Il va alors mettre en place **une stimulation du développement sensoriel via les théories de CONDILLAC**. Il s'agit de la première rééducation, évènement dans la psychomotricité.

On dira que pour qu'un enfant « normalement » constitué se développe harmonieusement, il doit être dans un milieu sécurisant et stimulant. Dans le cas contraire, le mécanisme motricité/sensations/représentations pourra entraîner des retards de développement psychomoteur.

Par la suite, en **1843, GRIESINGER**, médecin psychiatre allemand, est **le premier à employer l'adjectif « psychomoteur »** pour décrire **l'hypotonie du déprimé**. De plus, il s'intéresse aux réflexes psychiques qui sont des réactions psychomotrices d'un état mental.

En 1870, les deux scientifiques **HITZIG et FRITSCH cartographient le cerveau** suite à des expériences sur le cerveau d'un chien. Ils découvrent les **aires psychomotrices** correspondant à la **zone intermédiaire entre les pensées et le clavier moteur**. C'est la deuxième utilisation de l'adjectif psychomoteur.

Un grand **syndrome de 1907** est mis en évidence par **DUPRE**, la **débilité motrice**. Observé chez son serviteur Bernado, ce trouble associe **maladresse, paratonies et syncinésies**.

**FREUD** n'utilisera jamais le terme « psychomoteur » et bannît tout concept d'interaction psychomotrice. Il s'intéresse à la détermination psychique. On parle alors du **rendez-vous manqué de la Salpêtrière**.

**REICH**, en opposition à **FREUD**, parle de la **cuirasse caractérielle et tonique** pour expliquer l'expression tonico-musculaire des souvenirs traumatiques.

**HUSSERL et MERLEAU-PONTY** développent la **phénoménologie** qui consiste à décrire la façon dont le sujet vit et ressent le mouvement, soit **l'étude du vécu corporel**.

Enfin dans les années **1950**, quatre **découvertes** marquent l'émergence d'une médecine rigoureuse et vont donner lieu **aux piliers de la psychomotricité**.

En **1945**, **SPITZ** développe la notion d'attachement avec le **syndrome d'hospitalisme**. Il montre que la privation alimentaire est aussi importante que la privation affective puisque selon lui « **un enfant privé d'affection est un enfant en danger** ».

La notion de **plasticité cérébrale** permet la **rééducation** : C'est la capacité du cerveau à organiser son réseau neuronal en fonction des expériences vécues. Les **signes neurologiques doux** vont s'appuyer sur cette notion.

**PIAGET** développe l'idée que « **l'intelligence naît de l'action** ». C'est-à-dire **que les connaissances ne sont pas innées**, l'enfant construit son intelligence à partir des **expériences vécues**.

Pour **WALLON**, la **communication mère/enfant** s'instaure grâce au **dialogue tonico-émotionnel** vu comme le précurseur du langage. Pour lui, « le tonus est à la base de tout ».

Dans un second temps, nous allons expliquer brièvement comment est née cette profession. Cela débute en **1963**, quand Giselle **SOUBIRAN** crée le **Certificat de Capacité en Rééducation Psychomotrice** (CCRP) et construit l'institut supérieur de rééducation psychomotrice.

Plus tard, en **1974** est instauré le **diplôme d'état de psychorééducateur**. L'état prend conscience du caractère indispensable du métier et s'approprie la régulation de la profession. De ce fait, on passe de deux à onze instituts de formation, avec un numerus clausus de 500 places.

En 1980, il y a un arrêt de la formation, mais celle-ci reprend en **1985** avec beaucoup de changements : on **passé de psychorééducateur au nom de psychomotricien**, le **concours d'entrée change**, ainsi que son quota et le nombre d'institut passe à 6.

Ensuite, en **1988** a lieu la **publication du décret d'acte** (ou décret de compétence) qui est un texte réglementaire assurant le monopole de l'exercice, permettant de créer un marché fermé. C'est un pilier de la reconnaissance du métier.

Enfin, en **1994**, les psychomotriciens obtiennent le **statut d'auxiliaire de la santé**, ce qui rend la profession légitime. De plus, ils ont pour obligation d'intégrer le fichier ADELI (automatisation des listes). C'est une étape de plus pour se rapprocher du remboursement.

Pour conclure, le métier de psychomotricien est une profession ancienne qui a pris racine il y a plus de 200 ans lors de la découverte de Victor de l'Aveyron. Elle s'est construite à partir d'apports de différentes disciplines, ce qui lui a permis de se développer sur une base solide, afin qu'elle devienne une profession reconnue et légitime. Le processus de professionnalisation a mis du temps pour aboutir à une profession réglementée mais elle lui a permis d'obtenir l'exercice de certains actes tel que le bilan psychomoteur.

Ainsi, aujourd'hui nous pouvons compter plus de 12 000 psychomotriciens en France, ce qui montre que nous faisons face à une profession en expansion.